

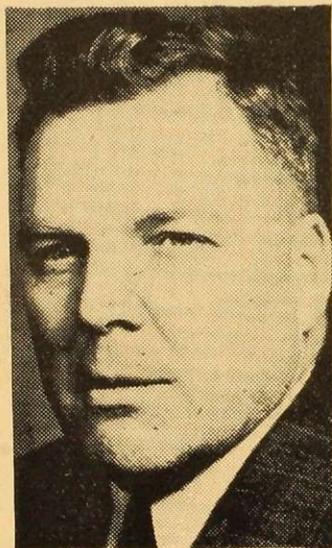


Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 2 — No 2

JANVIER 1942



**Monsieur J.-Bte Delisle, président
du Conseil Central des Syndicats Ca-
tholiques et Nationaux de Montréal.**



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
GUERRE... À L'INDÉPENDANCE!	2
ENGAGEMENT D'HONNEUR	3
CERCLE D'ÉTUDES <i>(Salaire et situation de l'entre- prise)</i>	4
CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL	5-6

GUERRE... À L'INDÉPENDANCE!...

L'an 1942 vient de commencer. Que nous réserve cette année ? Personne d'entre nous ne le sait. Tout de même, nous nous échangeons des vœux de Bonne Année... qui se réaliseront si chacun, nous y mettons du nôtre. N'est-ce pas qu'il y aurait ainsi du changement ?

Mais pour en arriver là, il faut faire quelque chose... il n'est pas suffisant de recevoir seulement. Alors, parce que ne recevant plus, certains syndiqués seront peut-être portés à laisser petit-à-petit leur syndicat... ils croient ne plus avoir besoin du syndicat.

Pour ceux-là, ils n'y voient qu'une question de salaires dans la cause syndicale. Vu qu'actuellement divers arrêtés ministériels règlent la question des salaires et des prix, on prétendra que le syndicat ne peut plus rien faire. On fait preuve d'ignorance complète des paragraphes du numéro 6 de la Loi des Syndicats Professionnels qu'on pourra étudier avec profit dans ces syndicats et même dans tous les syndicats ou à peu près.

De plus, un grand nombre d'ouvriers syndiqués gagnent beaucoup plus aujourd'hui qu'avant la guerre.

Alors pour l'une et l'autre raison, plusieurs sont exposés à abandonner leur syndicat. S'ils paient encore

leur cotisation, ils ne suivent plus leurs assemblées, et rapidement ils s'acheminent vers l'indépendance.

Aujourd'hui nous sommes en guerre et les sacrifices que nous impose cette guerre sont de plus en plus nombreux. Parce que des nôtres luttent sur le champ de bataille, nous, en arrière, nous ne pouvons pas à cause de cela être des lâches.

Rappelons-nous que depuis plus de vingt ans, il y eut des braves qui luttèrent comme il y en a encore aujourd'hui qui travaillent sans repos pour la cause syndicale dans notre Province... avons-nous le droit d'abandonner la lutte parce que notre champ d'activités pour un certain temps seulement est limité plus qu'il ne l'était ?

Nous devons déclarer la guerre à l'indépendance dans nos syndicats. Si souvent nous nous plaignons à dire que l'UNION fait la FORCE, dans la question syndicale comme ailleurs, *soyons sincères et restons unis*. Bien plus, allons chercher les autres pour nous les unir.

Le succès de nos syndicats dépend en grande partie de notre union. Tous nous voulons nos syndicats forts et bien vivants, alors SOYONS UNIS.

Les salaires deviennent aussi sous un autre angle une cause d'indépendance. Beaucoup de syndiqués gagnent plus que d'habitude et ils sont portés à tout débenser à mesure... non seulement cela, mais aussi à se fier de tout, même de leur union. La guerre à cette indépendance dans les dépenses luxueuses doit être faite aussi.

(Suite à la page 7)

Engagement d'honneur

Depuis le 20^{ième} congrès de la C.T.C.C. tenu à Hull, une promesse solennelle lie tous les délégués qui y assistaient : Préparer durant l'année tous les centres syndicaux à l'idée d'augmenter nécessairement au congrès de 1942 la taxe par capita de la C.T.C.C.

Au début de 1942, il convient de se rappeler cet engagement. Janvier est le mois des résolutions. Prenons donc la résolution de remplir notre promesse de Hull. L'engagement pris alors résulta d'une conviction unanime. Un grand débat avait fait la lumière sur les nombreux besoins de la C.T.C.C. C'était la ré-édition du débat du congrès de Victoriaville, sur la même question. Amplement renseignés les congressistes admirent la nécessité d'accroître les finances de la C.T.C.C. Ils rivalisèrent d'aveux en ce sens, même les convertis de la dernière heure.

Nombre de délégués protestèrent de leur attachement à la « Confédération », reconnurent avec fierté sa valeur, ambitionnèrent pour elle un prestige grandissant. Valeur et prestige découlent des services rendus. Tous les congressistes ont compris que c'est la somme des services plus grands que pourra rendre la C.T.C.C. dans l'avenir qui réhausseront encore et sa valeur et son courage.

Tous se sont enthousiasmés à la pensée de ce que l'on peut encore attendre d'elle...! Mais tous ont reconnu qu'elle est actuellement parvenue à une phase de son développement où un plus grand élan vers l'avenir devra dépendre d'une caisse confédérale bien assise.

Pour cela il n'y avait qu'un moyen fondamental : augmenter de cinq sous le *per capita*. Convaincus cent pour cent de la nécessité d'en arriver là, vous n'étiez pas tous prêts, chers délégués du congrès de Hull, à élever immédiatement la taxe *per capita*. Vous redoutiez critique et opposition des syndiqués que vous représentiez. Mais critique et opposition, avez-vous dit, fondées seulement sur l'ignorance des besoins de la C.T.C.C.

Or vous vous êtes engagés solennellement à faire connaître durant l'année à vos confrères syndiqués tout ce qu'il faut savoir sur la C.T.C.C., pour la leur faire aimer, la vouloir plus forte, plus utile et pour déterminer chez eux l'acquiescement généreux à faire plus reconnaissante leur part envers le mouvement qui leur vaut tant de bienfaits, et qui, par eux, peut faire tant de bien aussi à la société.

Chers syndicalistes, *pensons-y bien...!*

BONNE ET HEUREUSE ANNEE!

Alfred CHARPENTIER,
Président de la C.T.C.C.

Cercle d'études

Salaires et situation de l'entreprise

Si une entreprise est dans la gêne, et si, par ailleurs, cette mauvaise situation ne provient pas de la faute des administrateurs, mais par exemple, pour citer un cas si fréquent de nos jours, de l'injuste concurrence, les ouvriers doivent être aussi modérés que possible dans leurs réclamations. Car il serait injuste d'exiger l'impossible d'un patron ; et, d'autre part, exiger de lui des salaires exagérés, serait l'acculer à la faillite ; ce qui n'améliorerait certainement pas la condition des ouvriers.

Mais si cette mauvaise situation provient de la faute du patron, par exemple de son incurie, de son ivrognerie, de son manque de compétence, il n'est aucunement excusable de baisser les salaires en bas de la normale. Jamais non plus il ne faut excuser de baisser les salaires en bas de la normale une compagnie qui paye des salaires exorbitants à ses directeurs, ou bien qui a de l'eau dans son capital.

Comprenez-vous et pouvez-vous faire comprendre à votre épouse que lorsque certains marchands vendent certains produits manufacturés notablement meilleur marché que les autres, c'est souvent parce qu'ils ont

forcé les manufacturiers à qui ils ont donné de très grosses commandes, à réduire le coût de revient en baissant les salaires ? Donnez des exemples.

Quand dans une industrie, une manufacture très importante a commencé à réduire les salaires, qu'arrivera-t-il aux autres manufacturiers, s'ils ne baissent pas eux aussi les salaires ? Dans un cas semblable, que doivent faire les ouvriers ? Que devrait faire l'Etat ?

Est-ce un mal pour les ouvriers canadiens-français que les petits patrons de notre nationalité, qui supportent difficilement la concurrence des trusts, disparaissent ? Si toute notre industrie passe aux mains des trusts et des étrangers en quelle posture sera notre minorité canadienne-française ? Devant un tel état de choses que devons-nous faire ?

Peut-on dire que c'est en grande partie à cause de leur manque de compétence que tant de patrons de notre nationalité ont fait faillite et ont été remplacés par des étrangers ? Il y a certainement d'autres causes que celle-là ; lesquelles ?

CITATION DE QUADRAGESIMO ANNO

« *La situation de l'entreprise* ».

Dans la détermination des salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui

(Suite à la page 8)

CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL

C'est le 20 février 1920 que fut fondé le Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal. La fondation du Conseil était le geste nécessaire et logique du développement du syndicalisme catholique dans la métropole du Canada et dans la région. Cet organisme supérieur était devenu une nécessité urgente pour le mouvement qui attirait à lui de si précieuses adhésions auxquelles il fallait donner des directives sûres et prudentes pour assurer une marche nécessaire dans la voie du progrès.

Le Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de Montréal fut fondé sous la direction de M. l'abbé Edmour Hébert, dans le sous-sol du presbytère du St-Enfant-Jésus où il tint ses réunions six mois durant pour s'assembler ensuite au No 3 de la rue Craig-Est en 1923. Le Conseil habita son propre siège social à l'angle des rues Beaudry et de Montigny, un peu plus tard.

Les premiers officiers du Conseil furent : MM. Alfred Charpentier, président ; Euclide Provost, vice-président ; J.-B. Huot, secrétaire ; J.-P. Malo, secrétaire correspon-

dant ; A. Bilodeau, secrétaire financier ; L.-G. Thérien, trésorier.

Il compte aujourd'hui 45 syndicats affiliés avec un affectif global de plus de 15,000 syndiqués. Les officiers actuels sont les suivants : MM. J.-B. Delisle, président ; G.-A. Gagnon, premier vice-président ; E. St-Amant, deuxième vice-président ; R. Bellemare, secrétaire archiviste ; R. de Langis, secrétaire-correspondant ; J.-M. Chalut, secrétaire-trésorier ; P. Laliberté, commissaire-ordonnateur ; Alb. Charpentier, statisticien ; et M. Côté, sergent d'armes.

Les divers comités du Conseil font chacun une besogne utile à la cause syndicale et contribuent à ajouter à l'influence du Conseil qui s'étend, non seulement sur les syndicats affiliés à leurs membres, mais encore auprès des autorités municipales, provinciales et fédérales comme aussi auprès des divers corps sociaux, industriels, commerciaux et de bienfaisance.

Notre conseil a trois de ses membres qui représentent les syndicats catholiques au Conseil municipal de Montréal. Cette représentation syndicale a ouvert, on pourrait dire, un nouveau champ à la diffusion des principes de la doctrine sociale catholique.

Le Conseil central participe encore à plusieurs autres activités économiques, sociales et de morale, ce qui lui

assure de très précieuses sympathies, même parmi les ouvriers non-syndiqués.

Puisse venir le jour où la vie syndicale trouvera sa place dans tout les foyers ouvriers !

Il convient d'ajouter que le secrétariat des syndicats catholiques de Montréal, grâce à la précieuse collaboration de nos aumôniers, MM. les abbés Jean Bertrand et Lucien Valois, jointe au constant appui de l'autorité religieuse diocésaine, a rendu de précieux services au Conseil central et aux causes syndicales de notre région.

Il sera peut-être bon de donner ici un court résumé sur ce qui a été fait à Montréal comme premier mouvement ouvrier catholique.

En 1914, fut fondée la Fédération ouvrière catholique de Montréal, sous le patronage de Mgr Georges Gauthier et sur l'initiative de M. Arthur St-Pierre. Le défaut capital de la Fédération ouvrière catholique de Montréal fut de tendre vers un système d'organisation allant du sommet à la base. Elle pouvait au bon moment se constituer en fédération de sections industrielles : bâtiment, habillement, métallurgie, lesquelles sections restant reliées au siège sociale de la fédération pouvaient à leur tour se subdiviser en syndicats de métiers. La Fédération prit fin au bout d'un an par les

deux premières formations syndicales qu'elle avait provoquées chez les carossiers et les charpentiers-menuisiers.

Outre le cercle Léon XIII fondé deux ans après le Conseil central des voyageurs de commerce, on compte sept syndicats fondateurs du Conseil central de Montréal. Ce sont le Syndicat des Carossiers, l'Union nationale des Travailleurs en Chaussures, le Syndicat national des Plombiers, le Syndicat catholique des Charpentiers-Menuisiers, le Syndicat catholique et national des Employés de Magasins comprenant la section centrale des employés de magasins et la section Dupuis Frères Limitée, le Syndicat catholique et national des Employés de Manufactures, section Semi-Ready.

(Des archives du Cercle Léon XIII.)

J.-B. DELISLE,
Président.

LA C.T.C.C. EST REPRESENTEE

La C.T.C.C. est représentée au Conseil national de l'embauchage, au Conseil National du Travail en temps de guerre, sur les comités d'emprunts de la victoire, au Conseil Régional du Travail en temps de guerre, au Conseil Supérieur de l'enseignement technique de la province de Québec, et au Conseil Supérieur du Travail.

ORGANE OFFICIEL DE LA C.T.C.C.

Avec le mois de janvier paraîtra, en plus du bulletin « Le Syndicaliste », un journal qui sera l'organe officiel de la C.T.C.C. Il s'agit de « La Vie Syndicale », qui est maintenant sous le contrôle de la C.T.C.C. au point de vue rédaction et distribution. Ce journal changera de nom, et portera le suivant :

LE TRAVAIL

Et la vie syndicale

Le Bureau Confédéral a envoyé un communiqué à tous les corps affiliés au sujet de la publication, avec janvier 1942, d'un organe officiel de la C.T.C.C.

A NOS ABONNES

Un certain nombre d'abonnés au « Syndicaliste » n'ont pas encore payé le renouvellement de leur abonnement, en dépit des communiqués et des avis particuliers envoyés à ce sujet.

Les retardataires vont sans doute prendre la décision, au début de 1942, d'honorer leurs obligations envers « Le Syndicaliste ». Merci ; cela nous évitera de publier un autre avis ennuyeux sur un sujet qui, le mois prochain, ne sera plus d'actualité...

GUERRE....A L'INDEPENDANCE !

(Suite de la page 2)

On doit prévenir et préparer l'après-guerre qui devrait normalement être bien triste et très pénible. Alors qu'on sache mettre un frein à cette course effrénée vers la décadence de nos mœurs et de nos organisations.

Guerre à l'indépendance... et pour faire cette guerre, élevons nos yeux et regardons autour de nous et nous verrons une CROIX... la CROIX... signe du chrétien ; la CROIX... qui nous dit tout ce qu'a été la VIE DE NOTRE SAUVEUR... Lui qui est venu nous enseigner à "SERVIR ET NON PAS A ETRE SERVI". Et la parole d'or de toute sa vie, je vous la rappelle en terminant : "AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES"... Ainsi chaque syndiqué fera sa part dans la GUERRE... A L'INDEPENDANCE... et l'année 1942 sera bonne pour nos syndicats. Nous aurons fait notre petite part pour remettre plus de PAIX dans le MONDE par la JUSTICE et la CHARITE.

Sylvio ROBERGE, ptre,

Vicaire à Portneuf,
Aumônier du Syndicat Nat. Cath. de
l'Ind. du Papier de Portneuf, Inc.

V. . . .

CERCLE D'ETUDES

(Suite de la page 4)

l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément, si par son indolence, sa négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une équitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive écouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupable d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer.

Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfaite union d'efforts et de vues, à triom-

pher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles ; que les pouvoirs publics ne leur ménagent pas, à cette fin salutaire, l'assistance d'une politique avisée ! Que si l'on ne réussit pas néanmoins à conjurer la crise, la question se posera de savoir s'il convient de maintenir l'entreprise ou s'il faut pourvoir de quelque autre manière à l'intérêt de la main-d'œuvre. En cette occurrence, certainement très grave, il est nécessaire surtout que règnent entre les dirigeants et les employés une étroite union et une chrétienne entente des cœurs, qui se traduisent en d'efficaces efforts.

FEDERATION DES CERCLES D'ETUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C.T.C.C. :

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB - - - - QUEBEC

“ LE SYNDICALISTE ”

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des
Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C.T.C.C.)

SIEGE SOCIAL : 19, RUE CARON - - - - QUEBEC

Abonnement régulier : \$1.00 par année

Abonnement de soutien : \$2.00 par année

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.